

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation permet aux participants:

- D'identifier les trois temps forts de consultations récurrentes du CSE
- De repérer les thèmes les plus importants dans ces consultations
- D'identifier les données à communiquer au CSE
- De maîtriser la procédure de consultation du CSE et de pouvoir rédiger un avis

PROGRAMME :

- Présentation générale sur le rôle consultatif du CSE et les différents types de consultations
- Consultations occasionnelles / Procédure de consultations du CSE
- Procédure d'information et de consultations
- Consultation sur la politique sociale et les conditions de travail
- Champ d'intervention (emploi, temps de travail, formation, rémunération,...)
- Données à communiquer au CSE
- Construction d'avis motivés
- Droit d'alerte sociale
- Droit d'alerte danger grave et imminent
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :

- Membres du CSE et responsables syndicaux
- Maximum 12 personnes
- Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis

DURÉE :

- 1 jour (7h par jour)

FORMATEUR :

- Juriste et formateur spécialisé en droit social, relations sociales et droit de la sécurité sociale disposant d'une expérience de plus de 15 ans auprès des représentants du personnel et des organisations syndicales. Pragmatique, ayant travaillé dans plusieurs cabinets d'avocats et d'experts-comptables.